

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2025

PROJET DE DÉLIBÉRATION

OBJET Adaptation du tableau des emplois permanents et occasionnels au 1^{er} février 2025

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE

Dans un premier temps, une information sur des mises à disposition d'agents est portée à l'Assemblée Municipale.

Il lui est ensuite proposé de procéder à l'adaptation du tableau des emplois pour tenir compte :

- de la suppression de postes permanents

INCIDENCES BUDGETAIRES

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses		
Recettes		
Total	0,00	0,00

RAPPORT

Exposé des motifs

I-Information sur des mises à disposition d'agents auprès du Syndicat Mixte Charente e Limousin et auprès de l'Association Pont Levis.

Monsieur le Maire expose que selon l'article L 512-6 du code général de la fonction publique, la mise à disposition est la situation du fonctionnaire qui demeure dans son cadre d'emplois ou corps d'origine, est réputé y occuper un emploi, continue à percevoir la rémunération correspondante, mais qui exerce ses fonctions hors du service où il a vocation à servir.

Elle ne peut avoir lieu qu'avec l'accord du fonctionnaire et doit être prévue par une convention conclue entre l'administration d'origine et l'organisme d'accueil.

L'organe délibérant de la collectivité territoriale ou de l'établissement public en est préalablement informé.

Le fonctionnaire peut être mis à disposition auprès d'un ou de plusieurs organismes pour y effectuer tout ou partie de son service.

Un fonctionnaire peut également être recruté en vue d'être mis à disposition pour effectuer tout ou partie de son service dans d'autres collectivités ou établissements que le sien sur un emploi permanent à temps non complet.

1) Le conseil est informé que 2 fonctionnaires titulaires seront mis à disposition auprès du syndicat mixte Charente e Limousin à compter du 1^{er} février pour 3 ans à 5% afin d'assurer des missions relatives à la gestion comptable de l'établissement et à la maintenance informatique des équipements du SCOT.

2) Monsieur le Maire rappelle qu'un agent titulaire est déjà mis à disposition pour 20% de son temps de travail auprès de l'Association Pont Levis (information au Conseil en date du 4 mars 2024).

Le conseil est informé que l'agent sera mis à disposition auprès de cette Association à compter du 7 février pour 1 an pour 50% de son temps de travail afin de continuer à assurer des missions relatives à la mise en place d'évènements sur l'espace public de la commune, de préparer la programmation estivale des animations place Lacôte et de mettre en place les animations de Noël en centre-ville.

II- Tableau des emplois

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre la modification d'un poste par rapport au budget.

1) Suppressions de postes permanents

Suite à la vacance de certains postes (retraites, mutations etc.), remplacés sur d'autres grades il est proposé de :

Supprimer au budget principal :

- ✓ 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
- ✓ 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
- ✓ 2 postes d'adjoint technique à temps complet

DECISION

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et son article L313-1

Le Conseil Municipal, après délibération

- **PREND ACTE** de la mise à disposition de 2 agents auprès du SCOT à raison de 5% de leur temps de travail

- **PREND ACTE** de la mise à disposition d'1 agent auprès de l'Association Pont Levis à raison de 50% de son temps de travail

- **APPROUVE** les adaptations du tableau des emplois qui lui ont été proposées par son Maire, à savoir :

- Supprimer au budget principal
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - 2 postes d'adjoint technique à temps complet

- **ADOpte** le tableau ci-après.

	Filière	Catégorie	Emplois ouverts	Emplois pourvus	ETPT	Dont temps non complet	Commentaires
BUDGET PRINCIPAL							
EMPLOIS PERMANENTS							
CABINET							
Collaborateur de cabinet			1	1	1		poste occupé par un contractuel
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Administrative	B	2	1	1		
RIL							
Attaché	Administrative	A	1	1	1		
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Administrative	C	1	1	1		
POLICE MUNICIPALE							
Gardien-brigadier	Police	C	1	1	1		
Brigadier-chef principal	Police	C	1	0	0		
ASVP							
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Technique	C	1	1	1		
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Administrative	C	1	0	0		
Communication / Accueil							
Journaliste			1	0	0		
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	Administrative	C	1	1	1		
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Administrative	C	1	1	0,8	1 (28/35)	
Adjoint administratif	Administrative	C	2	2	1,8	1 (28/35)	
Adjoint technique	Technique	C	1	1	0,8	1 (28/35)	

Animateur	Animation	B	1	1	1		
Adjoint d'animation	Animation	C	1	0			
DIRECTION GENERALE DES SERVICES							
Attaché principal	Administrative	A	1	0			
Rédacteur	Administrative	B	1	0			
Adjoint administratif principal 1ère classe	Administrative	C	2	2	1,5	1 (17,5/35)	
Adjoint administratif principal 2ème classe	Administrative	C	1	0			
Informatique							
Technicien principal 1ère classe		B	1	1	1		
Adjoint technique principal 1ère classe	Technique	C	1	1	1		
Adjoint technique principal 2ème classe	Technique	C	1	1	1		
Adjoint technique	Technique	C	1	0			
DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION							
Attaché hors classe	Administrative	A	1	1	1		
Attaché principal	Administrative	A	1	0			
Attaché	Administrative	A	2	0			
Ecoute Prévention - Vie des quartiers	11						
Adjoint d'animation	Animation	C	2	0	0		
Assistant socio-éducatif	Médico Sociale	C	1	1	1		
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	Médico Sociale	A	1	1	1		
Agent social	Médico Sociale	C	5	3	3		
Moniteur éducateur et intervenant familial	Médico Sociale	B	1	0	0		
Service municipal d'action culturelle							
Bibliothécaire	Culture	A	1	0			
Attaché	Administrative	A	1	1	1		
Assistant de conservation principal 1ère classe	Culture	B	3	2	2		
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	Culture	C	4	4	4		
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	Culture	C	2	0			
Adjoint du patrimoine	Culture	C	1	1	1		
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	Animation	C	1	1	1		
Rédacteur principal de 1ère classe	Administrative	B	1	0	0		
Rédacteur	Administrative	B	1	0	0		

Restauration municipale							
Agent de maîtrise principal	Technique	C	1	1	1		
Agent de maîtrise	Technique	C	7	6	6		
Adjoint technique principal 1ère classe	Technique	C	10	7	7		1 disponibilité
Adjoint technique principal 2ème classe	Technique	C	13	10	9,57	20/35	
Adjoint technique	Technique	C	8	7	6,6	18/35 ; 20/35 ; 28/35	1 suppression
Pôle petite enfance							
Puéricultrice de classe normale	Médico Sociale	A	1	0	0		
Technicien paramédical de classe supérieure	Médico Sociale	B	1	1	1		
Puéricultrice hors classe	Médico Sociale	A	1	0	0		
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	Médico Sociale	B	1	1	0,5	17,5/35	
Educateur jeunes enfants	Médico Sociale	B	1	1	1		
Educateur jeunes enfants de classe exceptionnelle	Médico Sociale	B	1	1	1		
Agent social principal de 1ère classe	Médico Sociale	C	4	4	4		
Agent social principal de 2° classe	Médico Sociale	C	2	2	2		
Agent social	Médico Sociale	C	3	0	0		1 disponibilité
Auxiliaire de puériculture principal de classe supérieure	Médico Sociale	B	5	5	5		
Auxiliaire de puériculture de classe normale	Médico Sociale	B	1	1	1		
Adjoint technique principal 1ere classe	Technique	C	2	1	1		
Adjoint technique principal 2ème classe	Technique	C	1	1	1		
Adjoint technique	Technique	C	1	0	0		
Education							
Rédacteur	Administrative	B	1	0	0		
Animateur	Animation	B	1	1	1		
Rédacteur principal de 1ère classe	Administrative	B	1	1	1		
Adjoint technique principal 1ère classe	Technique	C	2	2	2		
Adjoint technique	Technique	C	1	1	1		
Adjoint d'animation principal 1ère classe	Animation	C	1	1	1		

Adjoint d'animation principal 2ème classe	Animation	C	3	2	2		
Adjoint d'animation	Animation	C	2	2	2		
ATSEM principal 1ère classe	Médico Sociale	C	3	2	2		
ATSEM principal 2ème classe	Médico Sociale	C	7	1	1		
Animation Enfance Jeunesse							
Rédacteur principal 1ère classe	Administrative	B	1	1	1		
Animateur	Animation	B	2	1	1		
Adjoint technique principal de 1ère classe	Technique	C	1	1	1		
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	Animation	C	3	3	3		
Adjoint d'animation principal de 2 ^e classe	Animation	C	6	6	5,8	1 (30/35)	
Adjoint d'animation	Animation	C	16	10	8,91	1 (30/35ème) 1 à (24,5/35) 1 à 17,5/35	
Sports - Manifestations							
Educateur des APS principal 1ère classe	Sportive	B	2	2	2		
Educateur des APS	Sportive	B	2	1	1		
Technicien	Technique	B	1	0			
Agent de maîtrise principal	Technique	C	3	2	2		
Adjoint technique principal 1ère classe	Technique	C	4	4	4		
Adjoint technique principal 2ème classe	Technique	C	4	4	4		
Adjoint technique	Technique	C	9	6	6		1 dispo
Animateur principal 1ère classe	Animation	B	1	0	0		
Adjoint administratif	Administrative	C	1	1	1		
Adjoint administratif principal 1ère classe	Administrative	C	1	1	1		
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	Administrative	C	1	0			
DIRECTION DE LA REGLEMENTATION							
Attaché hors classe	Administrative	A	1	1	1		
Assurances / Elections							
Adjoint administratif	Administrative	C	1	0			
Cimetière							
Agent de maîtrise principal	Technique	C	1	0			

Adjoint technique principal de 1ere classe	Technique	C	0	0	0		1 suppression
Garde champêtre chef principal	Police	C	1	1	1		
Adjoint technique principal de 2ème classe	Technique	C	2	0			
Adjoint technique	Technique	C	1	0			
Etat civil - Affaires Générales							
Adjoint administratif principal 1ere classe	Administrative	C	4	4	4		
Adjoint administratif principal 2ème classe	Administrative	C	1	0	0		
Adjoint administratif	Administrative	C	2	2	2		
Urbanisme							
Adjoint administratif principal de 2ème classe	Administrative	C	1	1	1		
Archives							
Rédacteur	Administrative	B	1	0			
Adjoint administratif principal 1ere classe	Administrative	C	1	1	1		
Adjoint administratif principal 2ème classe	Administrative	C	1	0			
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	Culturelle	C	1	1	1		
Surveillance voie publique							
Garde champêtre chef	Police	C	1	0			
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES							
Ingénieur hors classe	Technique	A	1	0			
Ingénieur principal	Technique	A	1	0			
Secrétariat							
Rédacteur	Administrative	B	1	1	1		
Rédacteur principal de 2ème classe	Administrative	B	1	1	1		
Adjoint administratif principal de 1ère classe	Administrative	C	1	1	1		
Adjoint administratif principal 2ème classe	Administrative	C	1	0	0		
Agent de maîtrise principal	Technique	C	1	1	1		
Adjoint technique principal 1ère classe	Technique	C	1	0	0		
Voirie							
Ingénieur	Technique	A	1	0	0		
Technicien	Technique	B	1	0	0		
Technicien principal 1ère classe	Technique	B	1	1	1		
Agent de maîtrise principal	Technique	C	2	0			
Agent de maîtrise	Technique	C	2	2	2		

Adjoint technique principal 1ère classe	Technique	C	5	4	4		
Adjoint technique principal 2ème classe	Technique	C	5	3	3		
Adjoint technique	Technique	C	7	5	5		
Espaces verts							
Technicien principal 2ème classe	Technique	B	1	1	1		
Technicien principal 1ère classe	Technique	B	1	0	0		
Agent de maîtrise principal	Technique	C	1	1	1		
Agent de maîtrise	Technique	C	2	2	2		
Adjoint technique principal 1ère classe	Technique	C	2	1	1		
Adjoint technique principal 2ème classe	Technique	C	3	2	2		
Adjoint technique	Technique	C	7	2	2		1 suppression
Bâtiments							
Ingénieur	Technique	A	1	0	0		
Technicien principal 1ère classe	Technique	B	1	0			
Technicien	Technique	B	1	0			
Agent de maîtrise principal	Technique	C	3	3	3		
Agent de maîtrise	Technique	C	1	1	1		
Adjoint technique principal 1ère classe	Technique	C	5	3	3		
Adjoint technique principal 2ème classe	Technique	C	4	4	4		
Adjoint technique	Technique	C	5	3	3		
Parc auto - Mécanique							
Technicien	Technique	B	1	0	0		
Agent de maîtrise principal	Technique	C	1	1	1		
Agent de maîtrise	Technique	C	1	1	1		
Adjoint technique principal 1ère classe	Technique	C	2	1	1		
Adjoint technique principal 2ème classe	Technique	C	0	0	0		
Adjoint technique	Technique	C	1	0			
DIRECTION DES RESSOURCES							
Service des Ressources humaines							
Adjoint administratif principal de 1ère classe	Administrative	C	1	1	1		1 suppression
Adjoint administratif principal 2ème classe	Administrative	C	1	0	0		
Adjoint administratif	Administrative	C	2	1	1		

Comptabilité							
Rédacteur principal 1ère classe	Administrative	B	1	0	0		
Attaché	Administrative	A	1	1	1		
Adjoint administratif principal 1ère classe	Administrative	C	3	3	3		
Service des marchés publics							
Rédacteur principal 1ère classe	Administrative	B	1	1	1		
Entretien - Pôle remplacement							
Adjoint technique principal de 1ère classe	Technique	C	7	6	6		
Agent de maîtrise	Technique	C	1	1	1		
Adjoint technique principal 2ème classe	Technique	C	5	3	2,2	1 à 7/35	
Adjoint technique	Technique	C	13	4	4		
Sous-Total emplois permanents			331	214	209,5		
EMPLOIS NON PERMANENTS							
Espaces verts							
Apprenti	Technique		1	1			
Education							
Apprenti			1	1			
Petite enfance							
Apprenti	Médico-sociale		1	1			
Sous-Total emplois non permanents			3	3	3		
TOTAL BUDGET PRINCIPAL			334	217	212,5		

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
 Ont signé au registre Le Maire et le Secrétaire de séance.

Adoptée à l'unanimité :	
Adoptée à la majorité :	
Abstention :	
Contre :	

Le Maire de Saint-Junien
 Hervé Beaudet

Le Secrétaire